

# La coopération entre les Nations Unies et la Ligue des Etats arabes

*Par*

*par MM. Salah E. Ibrahim  
Nasser Kaddour  
et Moustapha Ould Khalifa*

**Corps Commun d'inspection**



**Genève**

**1986**



LA COOPERATION ENTRE LES NATIONS UNIES  
ET LA LIGUE DES ETATS ARABES

par MM. Salah E. Ibrahim  
Nasser Kaddour  
et Moustapha Ould Khalifa

Table des matières

	<u>Paragaphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION .....	1 - 5	1
I. LES DOMAINES DE COOPERATION .....	6 - 54	3
A. Les programmes et projets de coopération technique existants .....	7 - 48	3
1. Agriculture et alimentation .....	7 - 13	3
2. Développement industriel .....	14 - 17	4
3. Ressources minérales et énergie .....	18	5
4. Commerce et finance .....	19 - 25	5
5. Transport et communications .....	26 - 29	6
6. Météorologie .....	30	7
7. Brevets et droits d'auteur .....	31	7
8. Environnement .....	32 - 33	8
9. Administration, documentation, information .....	34 - 35	8
10. Travail et population, problèmes relatifs aux femmes et aux enfants : sciences sociales .....	36 - 39	8
11. Santé publique .....	40 - 44	9
12. Education, sciences, culture .....	45 - 48	10
B. Propositions de coopération .....	49 - 54	11
II. LES MECANISMES DE LA COOPERATION REGIONALE .....	55 - 66	13
A. Les réunions intergouvernementales du PNUD .....	57 - 60	13
B. Les réunions <u>ad hoc</u> des deux systèmes .....	61	14
C. Les Groupes de travail mixtes interinstitutions (GTMI) .....	62 - 63	14
D. Les centres de liaison .....	64 - 66	14

Table des matières (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
III. L'ELABORATION DES PROGRAMMES ET PROJETS REGIONAUX DE COOPERATION .....	67 - 78	16
A. Traduction de la Stratégie commune de développement en programmes et projets régionaux .....	68 - 70	16
B. Choix des projets .....	71 - 74	17
C. Formulation des projets .....	75 - 78	18
IV. LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ET PROJETS DE COOPERATION .....	79 - 101	20
A. Sources et volume du financement .....	79 - 88	20
B. Politiques de financement .....	89 - 93	21
C. La rentabilisation du financement .....	94 - 101	22
V. REALISATION DES PROJETS DE COOPERATION .....	102 - 115	24
A. Les équipements .....	103 - 107	24
B. Les experts .....	108 - 110	24
C. La formation professionnelle .....	111 -113	25
D. La sous-traitance .....	114 - 115	25
VI. EVALUATION DES PROGRAMMES ET PROJETS DE COOPERATION .....	116 - 121	27
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....	122 - 123	29
A. Les domaines de coopération .....	122 - 123	29
B. Les mécanismes de la coopération .....	124 - 131	29
1. Les réunions intergouvernementales du PNUD .....	125 - 126	29
2. Les réunions <u>ad hoc</u> des deux systèmes .....	127 - 128	30
3. Les Groupes de travail mixtes interinstitutions (GTMI) .....	129	30
4. Les centres de liaison .....	130 - 131	30

Table des matières (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
C. L'élaboration des programmes et projets de coopération .....	132 - 133	31
D. Le financement des programmes et projets de coopération .....	134 - 135	31
E. Réalisation des projets de coopération .....	136 - 137	31
F. Evaluation des programmes et projets de coopération .....	138 - 139	32

ANNEXES



## INTRODUCTION

1. La coopération entre la Ligue des Etats arabes (LEA) et les Nations Unies remonte à 1950, date à laquelle la LEA fut invitée à assister aux travaux de l'Assemblée générale à titre d'observateur. En 1960, les secrétariats des deux organisations signèrent un mémorandum qui prévoyait notamment des échanges d'informations et de documents, l'accréditation de représentations réciproques, la réalisation de projets conjoints et des consultations mutuelles. Depuis lors, le système des Nations Unies n'a cessé de se développer, et ses agences spécialisées de se multiplier. Parallèlement, les activités de la LEA et des institutions spécialisées arabes se diversifiaient, finissant par s'étendre pratiquement à tous les aspects du développement : économiques, sociaux, scientifiques, techniques, culturels. Des accords intersecrétariats ont été signés entre la plupart des organisations appartenant aux systèmes de la LEA \*/ et des Nations Unies \*\*/, instituant des mécanismes de consultation et prévoyant des activités conjointes.

2. En 1983, une réunion entre les deux systèmes fut organisée à Tunis pour examiner une série de suggestions visant à renforcer la coopération technique entre eux. Cette coopération est depuis cinq ans inscrite, chaque année, à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies, fait l'objet d'un rapport périodique du Secrétaire général des Nations Unies 1/, et donne lieu à l'adoption d'une résolution à la fin de chaque session 2/.

3. Récemment enfin, la LEA a vivement souhaité que le Corps commun d'inspection (CCI) étudie le fonctionnement de cette coopération et ses résultats, en faisant des suggestions pour sa rationalisation et son développement.

4. Après avoir passé en revue, les domaines de la coopération technique entre les deux systèmes pendant les dernières années (chapitre I), nous traiterons des mécanismes qui la régissent (chapitre II). L'élaboration des programmes et projets de coopération (programmation, identification et formulation) fera l'objet du chapitre III. Le chapitre IV sera consacré à la réalisation des programmes et projets de coopération. Leur financement sera discuté au chapitre V, et leur évaluation au chapitre VI. Des conclusions et recommandations seront présentées en fin de rapport. Nous pensons, en suivant un tel ordre, pouvoir analyser les activités de coopération technique étape après étape, depuis leur conception jusqu'à leur réalisation, en déceler les points forts et les faiblesses, et faire des recommandations pour consolider les premiers et remédier aux seconds.

---

\*/ Le "système de la LEA" désigne ici le Secrétariat général de la LEA et les 22 institutions spécialisées arabes (voir en annexe I un organigramme simplifié de ce système).

\*\*/ Par "système des Nations Unies", on entend le Secrétariat et ses entités, le PNUD et ses fonds, et les agences spécialisées.

1/ Voir les rapports A/37/536, A/38/299, A/39/418 et A/40/481.

2/ Voir les résolutions 36/24, 37/17, 38/6, 39/9 et 40/5.

5. Les analyses, conclusions et recommandations du présent rapport sont fondées sur des visites aux sièges de la plupart des organisations des deux systèmes, sur des discussions approfondies avec les responsables de ces organisations, et sur la documentation de première main qu'ils ont bien voulu nous communiquer. Nous tenons à exprimer nos remerciements au Secrétaire général et aux Secrétaires généraux adjoints de la Ligue des Etats arabes et à leurs collaborateurs, ainsi qu'aux Directeurs généraux des organisations des Nations Unies et des institutions spécialisées arabes et à leurs collaborateurs, pour nous avoir consacré une partie appréciable de leur temps et pour nous avoir fourni toute la documentation nécessaire à la rédaction de ce rapport.

## I. LES DOMAINES DE COOPERATION

6. Pour plus de brièveté, nous nous en tiendrons dans ce chapitre aux activités des dix dernières années. Par ailleurs, seuls les programmes et projets régionaux seront évoqués, car, par définition, la coopération technique pour le développement entre la LEA, les institutions spécialisées arabes et les organisations du système des Nations Unies ne porte que sur les programmes et projets régionaux, les programmes et projets par pays étant du ressort exclusif de chaque Etat pris séparément.

### A. Les programmes et projets de coopération technique existants

#### 1) Agriculture et alimentation

7. Il s'agit évidemment d'un secteur crucial de la coopération entre les deux systèmes, car il touche aux aspects vitaux du développement : la sécurité alimentaire; la conservation et la défense du patrimoine en eau, terres, cultures, pêche, forêts et élevage; la lutte contre la sécheresse et la désertification; la modernisation de l'agriculture; le renforcement des institutions agricoles de formation, de recherche, de financement, etc.

8. Dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la planification du développement agricole et de l'utilisation de l'énergie dans l'agriculture, de nombreuses études régionales ont été réalisées par la FAO. En 1978, la FAO s'est livrée à une étude sur les possibilités de coopération entre les pays arabes dans les domaines agricole et alimentaire. En 1980, elle a aidé l'Organisation arabe de développement agricole (OADA) à publier une importante étude sur la sécurité alimentaire dans les pays arabes. En 1983, elle a réalisé une autre étude sur l'agriculture et l'intégration économique dans le monde arabe.

9. De nombreuses réunions ont été organisées par la FAO, conjointement avec l'Organisation arabe de développement industriel (OADI), la Fédération arabe de producteurs d'engrais chimiques (FAPEC), l'OADA et d'autres organisations de la LEA, telles que les réunions sur l'utilisation des engrais (Khartoum, 1981), le crédit agricole (Amman, 1983) ou l'emballage, le stockage et la distribution des engrais (Casablanca, 1983). De concert avec l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO), la FAO a tenu une réunion sur le bois de feu et les problèmes énergétiques dans les zones rurales (Tunis, 1984). Elle a également familiarisé les pays arabes avec l'utilisation de l'AGRIS (Système international d'information pour les sciences et les technologies agricoles) et du CARIS (Système automatique d'information sur la recherche agricole).

10. La FAO a prêté son concours au Centre arabe d'étude sur les zones et terres arides (ACSAD), pour établir une carte des sols des pays arabes à l'échelle d'un millionième et pour évaluer l'érosion des sols. Cette coopération entre les deux organisations a également permis de formuler en 1982 un programme de sept ans sur la restauration des sols et la gestion des eaux. De même, les deux organisations ont préparé conjointement un programme de gestion des terres de parcours. La FAO a joint ses efforts à ceux de l'ALECSO et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour la formulation d'un projet de ceinture verte en Afrique du Nord qui est, à l'heure actuelle, en cours de réalisation. La coopération entre la FAO et les

organisations spécialisées de la LEA s'est manifestée également dans la création et la consolidation des institutions agricoles. C'est ainsi que, sous l'égide de la FAO, a été créé l'Institut arabe des forêts, à Latakieh. La FAO a également participé au renforcement de l'Institut arabe pour la formation et la recherche statistique, à Baqdad. Elle a déployé des efforts pour susciter, chaque fois que cela était possible, des investissements dans les projets relevant de sa compétence. Pour 1983, le Centre d'investissement de la FAO a entrepris au Maroc et en Tunisie, à la demande du Fonds arabe de développement économique et social (FADES), l'étude de projets d'investissement pour développer la pêche dans ces deux pays et alimenter en poissons la région arabe.

11. Quant au Fonds international de développement agricole (FIDA), il a accordé des aides à plusieurs organisations spécialisées de la LEA qui les ont utilisées pour financer d'importants projets. L'ACSAD a bénéficié, de la part du FIDA, d'une aide de plus de 5,5 millions de dollars destinée à financer l'emploi, dans quatre pays arabes, de semences de blé et d'orge améliorées. Les premiers résultats montrent que les nouvelles variétés introduites par l'ACSAD ont un rendement supérieur à celui des variétés locales. Une étude de faisabilité sur la production de semences a ensuite été entreprise sur la base de ces résultats. Le FIDA a également accordé des subventions pour la formation et la création d'institutions à l'OADA (1,1 million de dollars) et à l'Association régionale de crédit agricole pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord - NENARACA (1 million de dollars).

12. Par ailleurs, plusieurs projets régionaux importants dans les secteurs agricole et alimentaire ont bénéficié du financement du PNUD, l'exécution de ces projets étant confiée à diverses institutions spécialisées du système des Nations Unies. Certains de ces projets ont été achevés, d'autres sont en cours d'exécution, tels ceux relatifs au développement de la pêche dans le mer Rouge et le golfe d'Aden, à l'introduction de la culture du jojoba dans les pays arabes ou à la vulgarisation de l'aquaculture (projet MEDRAP). D'autres projets importants sont à l'étude, tels que ceux dévolus à la fixation des dunes, à la création de coopératives de pêche ou à la protection des terres de parcours.

13. Enfin l'UNESCO, l'ACSAD et l'ALECSO ont réalisé ensemble trois programmes visant l'établissement de cartes hydrogéologiques, l'évaluation des ressources en eau, la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources en eau. Ces trois organisations ont organisé sur ces questions des cours de formation, des conférences, et procédé à la traduction de documents pour les pays arabes. Elles ont entrepris pour ces pays la réalisation de projets pilotes ayant trait à l'amélioration des systèmes traditionnels d'adduction d'eau.

## 2) Développement industriel

14. La coopération entre la LEA et le système des Nations Unies dans le domaine du développement industriel met en rapport l'ONUDI avec plusieurs organisations arabes, telles que l'OADI, l'Organisation arabe de normalisation et métrologie (OANM) ou le Conseil de l'Unité économique arabe (CUEA), et vise notamment à renforcer l'infrastructure institutionnelle, à améliorer la production des industries existantes, à former des techniciens, à procéder à des études et à offrir des services consultatifs.

15. Pour la sixième Conférence sur le développement industriel des Etats arabes, l'ONUDI et l'OADI ont rédigé deux études portant : a) sur la demande mondiale de produits pétrochimiques et l'industrie pétrochimique arabe; b) sur la situation actuelle de l'industrie des biens d'équipement dans les pays arabes. L'ONUDI a présenté une étude sur certains aspects des opérations de conserverie alimentaire à la première Conférence arabe sur les spécifications et normes des industries alimentaires et une étude sur la fabrication d'articles en aluminium semi-finis à la deuxième Conférence arabe sur l'aluminium.

16. Plusieurs instituts arabes existants ou en cours de création ont bénéficié de l'appui technique de l'ONUDI. C'est ainsi que l'ONUDI s'est associée à la création du Centre régional de maintenance (Alger). Par ailleurs, l'ONUDI, le PNUD et l'OADI participent au projet de création d'un centre régional arabe pour le conditionnement. L'ONUDI et la Fédération arabe du ciment et des matériaux de construction envisage de créer conjointement un centre régional arabe de développement et de formation pour l'industrie du ciment.

17. L'ONUDI a apporté son aide à l'industrie sidérurgique de la région arabe dans le cadre d'un projet financé par le PNUD (fourniture de matériel, envoi d'experts, organisation de séminaires et de cours de formation). La Fédération arabe de producteurs d'engrais chimiques a bénéficié d'une assistance technique similaire de la part de l'ONUDI, dans le cadre d'un projet PNUD/FAO/ONUDI/OADI.

### 3) Ressources minérales et énergie

18. Les ressources minérales sont du ressort du Département de la coopération technique pour le développement (DCTD) appartenant au Secrétariat des Nations Unies, et plus particulièrement de sa Division des ressources naturelles. Cette dernière, agissant en collaboration avec l'Organisation arabe des ressources minérales (OARM), a procédé à une étude sur les phosphates pour le cinquième Congrès arabe sur les ressources minérales. Les deux organisations ont parrainé un séminaire sur les phosphates dans le monde arabe. Des consultations ont eu lieu entre le DCTD et la Société minière arabe pour la fourniture d'une assistance aux laboratoires arabes. Le DCTD a établi, pour la troisième Conférence arabe sur l'énergie, des documents techniques sur le coût des systèmes photovoltaïques, la mise en valeur des schistes bitumineux et les besoins en investissements pour l'exploitation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Le Département des affaires économiques et sociales internationales (DAESI), du Secrétariat des Nations Unies, a réuni de son côté un groupe d'experts sur les accords touchant la mise en valeur des ressources pétrolières dans les pays arabes.

### 4) Commerce et finance

19. A la demande de la LEA, la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) a organisé à l'intention des représentants commerciaux et des conseillers économiques des pays membres de la LEA accrédités auprès de la Communauté économique européenne (CEE), un séminaire sur les difficultés rencontrées par les pays arabes dans leurs exportations vers la CEE.

20. La Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) et la CNUCED ont organisé en 1983, à l'intention des pays arabes, un séminaire régional sur les échanges commerciaux et la coopération économique entre les pays arabes et les pays socialistes d'Europe orientale.

21. Dans les domaines financier et monétaire, la CNUCED a supervisé la réalisation d'une étude sur les relations entre pays arabes et africains qui a été présentée à un séminaire sur le commerce arabo-africain, tenu à Khartoum. La CNUCED a également collaboré à un projet visant à fournir aux pays arabes des statistiques sur les balances-matières au niveau sous-régional.

22. Afin d'aider à élucider le processus de coopération économique entre pays arabes, la CNUCED a préparé, avec le CUEA, un descriptif de projet traitant notamment des mécanismes d'intégration économique entre pays arabes.

23. Dans le but d'aider à former des inspecteurs d'assurance arabes, la CNUCED a réalisé un projet financé par le PNUD dont le résultat a été la préparation de documents et l'organisation d'une table ronde sur ce sujet.

24. La Banque mondiale, le FADES et la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA) ont cofinancé des projets de développement dans les pays africains et arabes.

25. Le Fonds monétaire international (FMI) et le Fonds monétaire arabe (FMA), qui est depuis 1980 un détenteur agréé de droits de tirage spéciaux (DTS), ont entrepris dans plusieurs pays arabes des opérations parallèles de financement de la balance des paiements.

#### 5) Transport et communications

26. Dans le secteur des transports aériens, la coopération entre l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et le Conseil arabe de l'aviation civile (CAAC) s'étend aux domaines suivants : coordination des plans et programmes d'aviation civile dans les pays arabes; coopération pour le développement de l'infrastructure, des installations et des services destinés à l'aviation civile dans la région; échange de données et de documents techniques; invitations réciproques et participation régulière aux réunions techniques des deux organisations, etc. L'OACI, en particulier, participe activement aux travaux du Comité de la navigation aérienne du CAAC, qui est chargé d'étudier les besoins de la région en matière de services de trafic aérien, de communication et de navigation aérienne. De même, un accord OACI-CAAC permet, dans le cadre du programme d'assistance technique de l'OACI, d'offrir des bourses pour la formation d'étudiants provenant des pays les moins développés à l'Institut de l'aviation civile des Etats du Golfe, à Doha.

27. Du côté des Nations Unies, la coopération dans le secteur des transports maritimes est dévolue à la CNUCED et à l'Organisation maritime internationale (OMI). La première prête son concours, dans le cadre du programme TRAINMAR, à une étude sur la création de deux centres de formation régionaux; la seconde réalise un projet financé par le PNUD à l'intention de l'Académie arabe des transports maritimes (AAIM). Le but principal de ce dernier projet est de développer et de renforcer la formation maritime offerte par l'Académie, et d'offrir des services consultatifs aux gouvernements qui en font partie dans les domaines de la législation maritime, de la sécurité maritime et de la pollution du milieu marin. L'OMI a offert de fournir la documentation nécessaire, des services d'experts et divers autres éléments de travail pour les réunions des groupes de travail interinstitutions chargés de donner suite aux propositions touchant le transport maritime qui avaient été adoptées en 1983, lors de la réunion de Tunis entre les secrétariats du système des Nations Unies et les secrétariats du système de la Ligue des Etats arabes.

28. La coopération entre l'Union postale universelle (UPU) et l'Union postale arabe (UPA) s'était concrétisée dans le passé par la création, financée par le PNUD, d'un institut postal arabe qui est devenu en 1982 l'Université postale arabe. A l'heure actuelle, les deux organisations réalisent un projet cofinancé avec le PNUD dont le but est de former une trentaine de consultants arabes.

29. L'Union internationale des télécommunications (UIT), en sa qualité d'agent d'exécution des projets du PNUD intéressant les télécommunications, collabore étroitement avec les organisations régionales compétentes à tous les stades du projet MEDARABTEL, qui a pour but de consolider le réseau régional de télécommunications reliant directement les pays arabes entre eux et avec les pays voisins. Cette collaboration s'est matérialisée par la création d'un comité de coordination de haut niveau auquel participent les organisations ci-après : Union arabe des télécommunications (UAT), Union des radiodiffusions-télévisions des Etats arabes (ASBU), Organisation arabe des communications par satellite (ARABSTAT), GULVISION Corp., Conseil de coopération du Golfe (CCG) et Fonds arabe de développement économique et social (FADES). La même formule a été adoptée pour la réalisation d'un projet de traduction et d'arabisation, qui vise à traduire le glossaire des télécommunications (28 500 termes) pour faciliter les transferts de techniques, à arabiser et harmoniser les manuels de formation professionnelle, et à employer l'arabe comme langue officielle de l'UIT ainsi que dans le travail quotidien des services de télécommunications des pays arabes. Des séminaires sont organisés en commun, et des dispositions sont prises pour offrir une assistance aux organisations arabes grâce à ce projet régional, et pour consolider leurs secrétariats. Une fois le projet achevé, les activités dans ce domaine seront progressivement transférées à ces organisations.

#### 6) Météorologie

30. L'Organisation mondiale de météorologie (OMM) et l'ACSAD ont entrepris, en 1984, la réalisation d'un projet régional de développement et d'un programme hydrologique polyvalent qui vise à atteindre plusieurs objectifs, notamment la sélection et l'application des techniques appropriées à la conception des réseaux hydrologiques des eaux de surface et souterraines, la formation d'un personnel spécialisé dans l'utilisation de ces techniques, la collecte et le traitement par ordinateur des données hydrologiques, et la préparation d'un manuel à l'usage des spécialistes en hydrologie. Connue sous le signe HOMS 3/, ce projet bénéficie d'un financement du PNUD.

#### 7) Brevets et droits d'auteur

31. L'UNESCO, l'ALECSO et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ont organisé un séminaire sur les droits d'auteur pour les Etats arabes, à Rabat, en 1977. En 1984, l'OMPI a patronné pour les pays arabes, en collaboration avec l'UAT, un autre séminaire sur les droits d'auteur et les droits voisins. Actuellement, l'OMPI réalise deux projets financés par le PNUD. Le premier vise à créer, au sein du secrétariat

---

3/ Le sigle HOMS correspond au titre anglais du programme : Regional Development and Application of Components of the Hydrological Operational Multipurpose Programme.

de la Fédération des conseils arabes de recherche scientifique (FCARS), un service d'information et de documentation sur les brevets: ce projet en est à sa seconde phase de réalisation et le service d'information sera rattaché à un centre arabe de documentation scientifique et technologique qui est encore à l'étude. Le second projet consiste à renforcer les services de propriété industrielle des pays arabes traitant en formant des spécialistes, en rédigeant une étude et des recommandations sur la situation prévalant dans les pays arabes, et en choisissant les questions qui peuvent donner lieu à coopération entre les administrateurs de propriété industrielle des pays arabes.

#### 8) Environnement

32. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'ALECSO ont réalisé, dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur la désertification tenue en 1977, plusieurs études consacrées à la région arabe. Ces deux organisations participent également à la mise en oeuvre du Programme régional pour l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden, dont le but est d'établir, dans la région, un réseau coordonné d'institutions, parmi lesquelles des stations de recherche et de surveillance du milieu marin.

33. Le PNUE a organisé pour les pays arabes, avec la collaboration de la LEA et de certaines de ses organisations, telles que l'ALECSO et l'OADI, plusieurs journées d'études et séminaires sur d'importants problèmes liés directement à l'environnement. Durant la période 1984-85, les sujets retenus étaient les suivants : prévention de la pollution industrielle, formation des enseignants aux disciplines de l'environnement, développement des services nationaux de protection de l'environnement.

#### 9) Administration, documentation, information

34. Le DCTD et l'Organisation arabe pour les sciences administratives (OASA) ont entrepris la réalisation d'un projet financé par le PNUD qui vise : a) à développer la formation de spécialistes arabes des sciences administratives, soit par l'octroi de bourses, soit par des cours; b) à rédiger des ouvrages de formation (manuels, documents, etc.); c) à améliorer les méthodes et les techniques de recherche de services consultatifs, ainsi que la collecte et le traitement des données par ordinateur; d) à aider les pays arabes les moins avancés dans le domaine administratif.

35. Plusieurs organismes des Nations Unies apportent leur concours au renforcement des services administratifs et de documentation du secrétariat de la LEA. Par exemple, le DCTD aide la LEA à améliorer l'organisation de son secrétariat. De son côté, l'UNESCO prête son appui au Centre de documentation de la LEA (ALDOC) dans le cadre d'un projet financé par le PNUD. Le DCTD, agissant par l'intermédiaire du Service de recherche démographique (PRU), créé au sein du Département général pour les affaires sociales et culturelles de la LEA, et avec l'aide financière du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUPA), vient aussi en aide à la bibliothèque du Centre de documentation et d'information de la LEA pour les questions de population et les problèmes qui y sont liés.

#### 10) Travail et population, problèmes relatifs aux femmes et aux enfants : sciences sociales

36. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a offert des bourses de perfectionnement à dix fonctionnaires de l'Organisation arabe du travail (OAT) et a organisé en 1983 un colloque régional sur la promotion du travail dans

la région arabe. L'OIT a également travaillé avec l'OAT à plusieurs projets. A ce titre, un projet régional d'administration du personnel, organisé en coopération avec l'OAT et financé par le PNUD, doit passer à la phase active dans les mois à venir. De même, les travaux se poursuivent en vue d'un projet sous-régional sur la qualification professionnelle et la classification des travailleurs migrants au Moyen-Orient, auquel l'OAT participe également. Agissant en coopération avec l'Institut arabe de planification, l'OIT a organisé en 1984 un séminaire régional de quatre semaines sur la population et la planification de la main-d'oeuvre, grâce à un financement du FNUPA. En 1982 et 1985, l'OIT a aussi pris part à des réunions d'experts chargées d'étudier, sous les auspices de l'OAT, les problèmes d'harmonisation des classifications d'emploi dans les pays arabes; ces deux organisations continueront à coopérer jusqu'à l'achèvement de ce projet de l'OAT. Enfin des experts de l'OIT, répondant à une invitation de l'OAT, ont assisté en 1983-1984 à des réunions préparatoires pour une stratégie arabe de l'utilisation de la main-d'oeuvre.

37. Le DCTD a organisé, avec l'aide du Service de recherche démographique (PRU) de la LEA, plusieurs cours et séminaires de formation pour familiariser les spécialistes des pays arabes avec les méthodes modernes d'analyse démographique et avec les méthodes permettant d'intégrer les problèmes démographiques dans la planification du développement, et pour étudier les problèmes démographiques de ces pays ainsi que la formulation et la mise en oeuvre de leurs politiques en matière de population. Le PRU, grâce à une contribution financière du FNUPA, a pris part à plusieurs études démographiques concrètes, sur le plan national et sur le plan régional.

38. Le DCTD, le FADES et la CEAO ont entrepris la préparation d'un programme d'aide aux femmes du monde arabe qui comprend plusieurs projets : formation d'animatrices rurales, formation des femmes à l'utilisation et au renouveau des techniques artisanales traditionnelles, rédaction d'un manuel sur les droits de la femme. Le DCTD contribue également à l'établissement d'un annuaire des femmes arabes exerçant des professions libérales, pour les échanges d'experts entre pays en développement. De son côté le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) a organisé en 1985, à Amman, une réunion technique sur le thème "Promotion du rôle des jeunes filles dans le monde arabe". Quand à l'UNESCO, elle a organisé dans diverses branches des sciences sociales, en coopération avec le Centre de recherche et de documentation en sciences sociales pour la région arabe (ARCSS), plusieurs séminaires et cours de perfectionnement auxquels ont participé des experts venus des pays arabes. D'autres activités sont à citer : établissement d'un lexique arabe sur les sciences sociales; projet sur les indicateurs sociaux; projet de recherche sur la famille et les structures sociales dans les pays arabes.

39. Le FISE a rédigé en 1984 un projet d'étude sur la situation de l'enfant arabe et l'a communiqué au secrétariat technique du Conseil des ministres arabes des affaires sociales. Il a également étudié la possibilité de participer, avec la LEA, à la publication d'un rapport périodique sur la situation des enfants dans le monde arabe, similaire au rapport du FISE sur la situation des enfants dans le monde. Le FISE a proposé par ailleurs la création d'un conseil supérieur de l'enfant arabe qui serait chargé du suivi en la matière.

#### 11) Santé publique

40. Le Conseil des ministres arabes de la santé et le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé pour la Méditerranée orientale s'attachent à la réalisation d'un programme qui couvre plusieurs secteurs. Dans le domaine

des médicaments essentiels et des vaccins, l'OMS et le Comité supérieur arabe des médicaments apportent leur concours à une étude sur les possibilités d'achats groupés de médicaments dans les pays arabes.

41. L'OMS a signé avec le Centre de documentation et de publication arabes pour la santé (Koweït) un accord pour la traduction et la publication des documents de l'OMS. L'OMS procède aussi à la compilation de la législation sanitaire dans les pays arabes.

42. La lutte contre les maladies et épidémies dans les pays arabes absorbe une large partie des efforts de l'OMS, qui met en oeuvre, avec les pays arabes, un programme de lutte contre les zoonoses (rage, brucellose, échinococcose/hydatiase, salmonelloses, etc., grâce notamment à la création de centres spécialisés dans la lutte contre ces maladies.

43. Concernant les maladies parasitaires, l'OMS a mis sur pied dans plusieurs pays arabes un programme de formation pratique à la épidémiologie et à la lutte contre la schistosomiase. Durant les dix dernières années, le Programme spécial PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (paludisme, schistosomiase, etc.) a mis en oeuvre, dans six pays membres de la LEA 43 projets dont les objectifs sont la lutte contre ces maladies, le perfectionnement de l'épidémiologie et de la recherche sociale et économique, et le développement des moyens de recherche.

44. Dans le domaine de la lutte contre la dépendance à l'égard des drogues, l'OMS et le Bureau panarabe des stupéfiants organisent des séminaires et procèdent à la collecte de données sur les trafics illicites.

## 12) Education, sciences, culture

45. De nombreux projets ont été exécutés, ou sont en cours d'exécution, par l'UNESCO dans le secteur des sciences, de la culture et de l'éducation, en collaboration avec plusieurs organisations spécialisées de la LEA. L'UNESCO et le Centre régional pour la formation du personnel éducatif (Amman) réalisent par exemple un projet financé par le PNUD qui vise à former des administrateurs spécialisés de haut niveau et à offrir aux pays arabes des conseils et des documents sur les secteurs éducatifs de pointe et la recherche pédagogique avancée.

46. Le Bureau régional pour l'éducation dans les Etats arabes (UNDEBAS) réalise avec l'aide financière du FNUAP, un programme régional d'enseignement scolaire et extra-scolaire, en relation avec huit projets nationaux. De son côté, l'Unité de coordination du Programme d'innovation pédagogique pour le développement dans les Etats arabes (EIPDAS) participe, avec un réseau d'institutions spécialisées des pays arabes, à la modernisation des systèmes d'enseignement de ces pays, dans le but de les ouvrir à l'innovation.

47. L'UNESCO a pris part, avec le Centre régional pour la protection des biens culturels (Bagdad), à la formation de techniciens moyens, afin de répondre aux besoins des pays arabes. L'UNESCO envoie également des boursiers arabes au Centre régional pour la formation des journalistes (Damas). Avec le Centre de recherches sociales pour la région arabe (Le Caire), l'UNESCO a travaillé à l'établissement d'un lexique arabe des sciences sociales.

48. Le Bureau régional de science et de technologie pour les pays arabes (ROSTAS), l'ALECSO, l'ACASAD et l'OAMN réalisent deux projets : a) une étude sur la réutilisation des eaux usagées en agriculture, b) l'établissement d'une carte géologique. ROSTAS participe par ailleurs au renforcement des liens entre les instituts arabes spécialisés dans l'étude de la pollution chimique, ainsi qu'entre les instituts de sciences biologiques. En accord avec le PNUD, l'UNESCO a organisé à Alger, en 1985, une réunion de spécialistes régionaux sur l'introduction de l'informatique dans les systèmes d'enseignement des pays arabes. Enfin, l'UNESCO a entrepris, de concert avec l'ALECSO et le FADES, une étude de faisabilité sur l'industrie de l'enseignement dans les pays arabes : édition, fabrication de matériel scolaire (manuels, cassettes, matériel de laboratoire, matériel pour l'enseignement des sciences et des techniques), industries chimiques, électroniques et électromécaniques travaillant pour l'enseignement.

#### B. Propositions de coopération

49. On trouvera ci-après un certain nombre de suggestions présentement débattues par différentes organisations appartenant aux deux systèmes et ne constituant pas encore des projets au sens propre du terme, c'est-à-dire pour lesquelles on ne sait pas encore qui se chargera des études préalables du financement ou de l'exécution. Ces propositions, issues de la réunion conjointe LEA/Nations Unies qui s'est tenue à Tunis en juin 1983, font à l'heure actuelle l'objet d'échange de vues entre les organisations compétentes. Bien qu'il ne s'agisse encore que d'idées, nous les présentons ici, car certaines d'entre elles offrent d'intéressantes perspectives de coopération.

50. Il est évident que les ressources en eau sont pour le monde arabe, où prédominent les zones arides et désertiques, un capital vital qu'il importe de bien connaître et de bien gérer. D'où l'idée de confier toutes les études et tous les projets relatifs aux ressources hydrauliques à deux instituts régionaux spécialisés, l'un dans la gestion des ressources hydrauliques, l'autre dans les levés de terrains et les réseaux hydrographiques. L'ACSAD a offert à cette fin de coordonner les travaux d'un groupe de travail interinstitutions (c'est-à-dire rassemblant les organisations compétentes des deux systèmes) qui étudierait les mesures à prendre.

51. Vu l'importance de l'informatique et de l'utilisation des ordinateurs, il est question de créer un centre régional de formation pour la science de l'information, de la documentation et de l'ordinateur, et pour les échanges de fichiers d'experts. Le DCTD a accepté d'être le coordinateur d'un groupe de travail interinstitutions qui poursuivra l'examen de cette proposition. Le DCTD envisage à titre préparatoire d'organiser un séminaire régional pour échanger les informations sur le matériel utilisé, les programmes en préparation et les besoins en formation et en assistance. Le FADES parraine de son côté, avec l'Institut de la recherche scientifique du Koweït, un projet sur l'arabisation de l'informatique que ce projet consiste à installer, à titre expérimental, 3 000 ordinateurs dans les écoles.

52. Un autre secteur fait l'objet d'une étude attentive de la part des deux systèmes : c'est l'exploitation des sources d'énergie renouvelables. Une première réunion a été organisée en 1985, au Maroc, par le Comité permanent des directeurs des centres arabes pour les sources d'énergie renouvelables. Les participants à cette réunion, à laquelle participait l'UNESCO, ont recommandé la création d'un centre arabe d'information sur les sources d'énergie renouvelables. L'UNESCO a été chargée de poursuivre l'examen de cette suggestion.

53. Des consultations ont eu lieu entre le DCTD et le FADES au sujet d'une collaboration éventuelle concernant la création d'un fonds de roulement pour l'exploitation des ressources minérales dans les pays arabes.

54. Comme on le voit, les organisations du système des Nations Unies procèdent, en collaboration avec la LEA et les institutions spécialisées arabes au niveau régional, à l'organisation de séminaires et de réunions, à l'octroi de bourses de formation, à la réalisation d'études et de documents, à la collecte d'informations et de statistiques, et au recrutement d'experts. Toutes ces activités sont importantes, pour des raisons évidentes : elles permettent aux Etats Membres, par l'intermédiaire de leurs institutions intergouvernementales, de parvenir à une meilleure connaissance des problèmes de développement, de mettre en commun leurs ressources, d'entreprendre des actions communes, d'avoir à leur disposition des conseils éclairés d'experts, et de disposer de cadres capables de concevoir et de diriger les projets. Une dizaine d'académies, instituts, centres et autres institutions régionales arabes de recherche, d'étude ou de formation ont été créés avec la participation financière du PNUD et des programmes réguliers des Nations Unies ou de leurs agences spécialisées. Cependant il s'agit, dans la majorité des cas, de coopération technique dans des secteurs devenus traditionnels, et rarement de secteurs de pointe nécessitant une science et une technicité qui ne peuvent être acquises qu'à l'extérieur de la région.

## II. LES MECANISMES DE LA COOPERATION REGIONALE

55. Les relations entre les secrétariats du système de la LEA et du système des Nations Unies sont régies par plus d'une quarantaine d'arrangements, accords, lettres d'intention, etc. (voir annexe II).

56. Les mécanismes institués aux termes de ces instruments vont de l'échange de documents à la représentation réciproque aux réunions. Il est également prévu des réunions périodiques intersecrétariats et des représentations permanentes.

### A. Les réunions intergouvernementales du PNUD

57. Le PNUD a instauré un mécanisme de contrôle des programmes par région au début et au milieu de chacun de ses cycles de programmation. Ces réunions intergouvernementales réunissent les représentants des Etats intéressés de chacune des régions, ainsi que des représentants des institutions spécialisées des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des institutions régionales spécialisées. Les Etats arabes, participant pour la première fois en tant qu'entité géographique à la réunion sur le troisième cycle, se sont réunis à Riyad en janvier 1983 pour passer en revue les objectifs du programme régional du troisième cycle, les modalités de sa réalisation et les ressources affectées à son exécution 4/. La LEA, les institutions arabes spécialisées et les organismes du système des Nations Unies étaient invitées à cette réunion à titre d'observateurs.

58. Bien que cette formule n'en soit qu'à ses débuts, elle représente un effort certain vers l'intégration de l'action du PNUD dans la stratégie de développement de la région arabe.

59. Le fonctionnement de ce mécanisme rencontre cependant certaines difficultés. Un premier obstacle réside dans le fait que, bien que la part du PNUD dans le financement des programmes et des projets régionaux de coopération technique soit encore importante, elle n'est plus l'unique source de financement. Aujourd'hui, la part des programmes et des projets régionaux réalisés par les institutions spécialisées des Nations Unies sur leurs fonds propres (programme régulier, contributions volontaires, etc.) atteint en effet, et parfois dépasse, celle du PNUD. Or cette coopération technique, malgré son importance, n'entre pas en ligne de compte dans les travaux des réunions intergouvernementales organisées par le PNUD. Il y a là une limite évidente à la coordination des programmes et projets régionaux du PNUD avec ceux des institutions spécialisées des Nations Unies.

60. De plus, les programmes par pays financés par le PNUD absorbent plus des trois quarts du chiffre indicatif de planification (CIP), le solde étant affecté au programme régional. C'est donc parfois aux dépens de ce dernier que des économies sont faites en cas de tarissement des ressources du PNUD.

---

4/ Voir le document du PNUD du 21 avril 1983 (DP/RAB/1) intitulé Regional Programmes for the Arabe States 1983-1986.

## B. Les réunions ad hoc des deux systèmes

61. La réunion tenue à Tunis en juin 1983 a inauguré un processus de concertation et un début de rationalisation et d'harmonisation entre les efforts de coopération technique des deux systèmes dans la région arabe. Vue dans cette perspective, cette réunion répondait à un besoin réel d'approche commune. Le niveau élevé de la représentation à cette réunion, la brièveté relative de la durée de ses travaux, en font un instrument idéal pour tracer les grandes lignes d'une politique générale de coopération technique régionale, pour débattre des principaux problèmes communs importants et pour ouvrir des perspectives.

## C. Les Groupes de travail mixtes interinstitutions (GTMI)

62. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, sur proposition des Etats arabes, la résolution 38/6, en y recommandant, entre autres, la convocation de deux réunions sectorielles, l'une en 1984 et l'autre en 1985, pour l'étude des problèmes touchant : a) l'alimentation et l'agriculture, b) le secteur du développement social. Dans la même résolution, l'Assemblée générale recommandait la création de groupes de travail mixtes interinstitutions (GTMI), c'est-à-dire regroupant les institutions et les agents d'exécution des deux systèmes (d'où le terme "mixtes"). Préalablement à la création de ces GTMI, les 200 projets régionaux présentés à la réunion de Tunis, ont été réduits, par les services du Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires politiques spéciales, et après consultation de la LEA et des institutions spécialisées arabes, à 37 projets. Ceux-ci ont été ensuite communiqués à toutes les institutions spécialisées et aux services compétents des Nations Unies, ainsi qu'à la LEA et aux institutions arabes spécialisées, et il a été demandé aux deux systèmes d'indiquer s'ils souhaitent participer aux travaux des GTMI qui seraient chargés du suivi de ces projets, en précisant quels GTMI ils se proposaient d'inviter.

63. A l'heure actuelle - plus de deux ans et demi après la réunion de Tunis - seuls deux services du Secrétariat des Nations Unies, le PNUD et quatre institutions spécialisées se sont portés volontaires pour organiser des réunions de GTMI. Par ailleurs, deux institutions spécialisées arabes se sont déclarées prêtes à assumer cette responsabilité. Sur 37 projets, 16 ont, jusqu'ici, trouvé preneur.

## D. Les centres de liaison

64. Deux centres, l'un au sein du Secrétariat des Nations Unies, l'autre appartenant au Secrétariat général de la LEA, assurent la liaison pour les travaux des GTMI. Ces centres relèvent du Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires politiques spéciales et de la direction générale des affaires politiques de la LEA. L'appui de la coopération technique se trouve ainsi confié, de part et d'autre, aux services politiques.

65. On peut, face à cette situation, se demander s'il n'y aurait pas lieu de distinguer les activités de coopération technique de celles ayant un caractère purement politique, et si les services du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales est bien indiqué pour assurer la liaison des activités de coopération technique pour tout le système des Nations Unies.

66. Si donc la coopération technique régionale entre les deux systèmes se dote progressivement de mécanismes de coordination, c'est là un phénomène assez récent. En effet, la première réunion intergouvernementale du PNUD sur le programme régional arabe ne date que de 1983, date où eut lieu également la première réunion ad hoc des deux systèmes pour la coordination de la coopération technique régionale. Quant aux GTMI, ils n'ont démarré qu'en 1984, et il est encore trop tôt pour dire s'ils arriveront à couvrir l'ensemble des projets multilatéraux.

### III. L'ELABORATION DES PROGRAMMES ET PROJETS REGIONAUX DE COOPERATION

67. Les projets en cours de réalisation avec la participation du PNUD 5/ et les 37 projets retenus après la réunion de Tunis de 1983 ne sont pas inscrits dans un cadre général commun, et ne se réfèrent pas tous à une politique ou à une stratégie de développement commune aux pays de la région. Il ne saurait d'ailleurs en être autrement car, si à l'échelle nationale tous les Etats arabes ou presque ont traduit leurs plans de développement en programmes et en projets précis, la Stratégie commune de développement proclamée en 1980 6/ n'a pas été poussée jusqu'à l'établissement de programmes et projets régionaux communs, coordonnés et complémentaires.

#### A. Traduction de la Stratégie commune de développement en programmes et projets régionaux

68. Conscient de cette lacune, le Conseil de l'unité économique arabe (CUEA) s'est donné pour tâche d'oeuvrer, dans une première phase, à l'unification des périodes couvertes par les plans de développement des pays arabes et à l'harmonisation de leur méthodologie, puis, dans une seconde phase, et à partir de ces plans, à l'élaboration de programmes et de projets régionaux communs. Les Nations Unies ont d'ailleurs prêté leur concours à la réalisation de ces deux phases 7/, et des résultats partiels ont été obtenus, puisqu'une dizaine d'Etats arabes ont suivi les recommandations du CUEA consistant à faire débiter les plans de développement la même année (1981) et pour une même durée (cinq ans) 8/.

69. Par ailleurs, le PNUD, dans le cadre de la programmation des projets régionaux pour les Etats arabes, a tenté, au début du troisième cycle (1982-1986), de placer ces projets dans une perspective cohérente et de les rattacher aux objectifs prioritaires de l'ensemble de la région, tels qu'ils étaient indiqués dans les documents de la onzième Conférence arabe au sommet (Amman, 1980), du Symposium sur "Le monde arabe en l'an 2000", organisé par le PNUD à Tanger, en 1980, et de la Réunion régionale arabe sur la coopération technique entre les pays en développement, tenue sous les auspices du PNUD, de la CEA et de la CEA0, à Genève, en 1980. Aussi méritoire que soit cet effort, il faut noter cependant que près de la moitié des programmes du PNUD pour 1982-1986 ne sont que la continuation de projets commencés avant 1982 9/.

---

5/ Voir l'annexe III.

6/ Stratégie adoptée à l'issue de la onzième Conférence au sommet, tenue en 1980 (voir le document A/37/638).

7/ Voir le projet du PNUD, RAB/77/010 : assistance au CUEA.

8/ Voir "Le CUEA et ses réalisations" (Amman, 1975, p. 14).

9/ Document précité DP/RAB/1, p. 18 et suivantes.

70. La FAO a offert, de son côté, d'aider le FADES et l'Autorité arabe pour le développement de l'investissement en agriculture (AADIA) à concrétiser les objectifs de la Stratégie commune relatifs à la sécurité alimentaire en projets régionaux de développement de la production céréalière, d'accroissement des capacités de stockage, de prévention des pertes de récoltes ou de création de réserves alimentaires 10/.

#### B. Choix des projets

71. Le choix des projets régionaux devrait avoir pour objectif principal de donner la priorité aux projets qui sont rentables et productifs, qui aident à attirer l'ensemble du secteur vers des activités de pointe et de progrès, et qui contribuent à résoudre les pénuries les plus graves et à procurer les biens et services les plus urgents. Certes, d'autres objectifs pourraient leur être assignés, tels que le renforcement de la coopération entre les pays de la région, la valorisation des ressources naturelles locales ou l'emploi des ressources humaines et financières. Mais il importe de ne pas trop multiplier les critères prioritaires afin de ne pas rendre le choix impossible. Mieux vaut essayer, dans une première phase, de distinguer un nombre limité de critères, réellement importants, en fonction des objectifs de la Stratégie.

72. La rentabilité des projets régionaux pourrait être l'un de ces critères. Elle permettrait aux institutions chargées d'administrer les projets et aux pays y prenant part de ne pas avoir à subventionner indéfiniment des activités à fonds perdus. Les organismes du système des Nations Unies devraient, autant que possible, éviter de se lancer dans la réalisation de projets régionaux dont la rentabilité n'est pas assurée, et déployer des efforts afin de conduire ceux qui sont en cours de réalisation ou d'étude vers une rentabilité sans laquelle ils deviendront rapidement une charge insupportable.

73. Un autre critère important pourrait être la sélection de projets qui contribuent au développement des activités de pointe : utilisation pacifique de l'atome et application de celui-ci à l'agriculture, à l'industrie, à la santé, etc.; utilisation des énergies nouvelles, notamment l'énergie solaire; adaptation de l'informatique au contexte régional; renforcement des services - commerce extérieur, assurances, marchés monétaires et financiers. Il existe d'ores et déjà des projets régionaux répondant à ces critères et présentés par les institutions spécialisées de la LEA : par exemple, les projets présentés par l'OARM pour la prospection de l'uranium ou la création d'un fonds de développement de la recherche minière, ou le projet présenté par le Conseil pour l'aviation civile des Etats arabes (CACEA) concernant la construction d'avions légers pour le traitement des cultures.

74. Un dernier critère important serait la complémentarité entre des projets régionaux connexes, par exemple ceux qui intéressent la prospection de l'eau, des minéraux, des ressources minières, du gaz ou du pétrole. Des échanges systématiques d'informations entre ces projets sur la structure des sols, les résultats de la prospection, les indices rencontrés, etc. seraient manifestement du plus haut intérêt.

---

10/ FAO/LAS, Meeting on Food and Agriculture, Rome, 27-28 septembre 1984, FAO/LAS/84/3, p. 13.

### C. Formulation des projets

75. Le choix des projets devrait être suivi immédiatement par leur formulation, si l'on ne veut pas courir le risque de les voir perdre de leur actualité. Les projets régionaux rendus obsolètes par le délai entre le choix et la formulation ne manquent malheureusement pas.

76. On pourrait croire que la méthode de formulation des projets, connue sous le terme de "document de projet", a été assimilée et ne présente plus de difficultés majeures occasionnant des retards sérieux. Malheureusement, il n'en est rien. Il s'écoule parfois deux ans ou plus entre la formulation d'un projet et son acceptation par le PNUD, parce que l'on a suivi, pour ce faire, la méthode classique en la matière, c'est-à-dire que l'on a attendu que les pays de la région intéressés par un projet se soient mis d'accord entre eux pour présenter une requête au PNUD, et que ce dernier ait accepté de participer au financement, puis ait désigné une institution des Nations Unies qui veuille bien se charger de l'exécution du projet. Entre les trois protagonistes - le PNUD, l'institution et les pays - s'installe alors un échange de correspondance, de versions de documents de projet qui, à l'occasion de chaque modification, font la navette entre différents services jusqu'à ce que, enfin, tout le monde accepte le projet sous sa forme finale. Ces délais pourraient être notablement raccourcis si, lorsqu'une idée de projet régional important émerge dans la région, une demande était présentée à l'institution compétente afin de dépêcher un fonctionnaire chargé de définir, en consultation avec les autorités des pays concernés, la mission exploratoire confiée à un consultant. Ce dernier ferait, en deux ou trois mois le tour des pays intéressés, afin d'étudier à fond le projet. Il en dégagerait les grandes lignes et en discuterait les aspects techniques avec les institutions et organisations des deux systèmes, en vue d'obtenir leur avis technique. Il ne resterait plus qu'à trouver un pays qui se chargerait de présenter le projet au PNUD, au nom de tous les autres pays intéressés de la région, pour signature et attribution à la ou aux institutions des Nations Unies chargées de le réaliser. Les GTMI (voir chapitre II) pourraient, pour accélérer leurs travaux, utiliser ce genre de mission exploratoire, qui ne coûte que quelques milliers de dollars, et que le PNUD, les organismes ou institutions des deux systèmes pourraient, suivant le cas, prendre à leur charge.

77. La formulation des projets peut présenter d'autres difficultés. Si les documents de projet indiquent bien, dans la plupart des cas, les éléments essentiels des projets - durée de réalisation, calendrier d'exécution, sources de financement, objectifs à long terme - un élément aussi important, sinon davantage, fait défaut : aucune mesure permettant d'éviter le dépassement des délais de réalisation n'y est indiquée. Pourtant, la pratique montre que les retards dans la réalisation sont fréquents et atteignent parfois deux, trois ou quatre ans, voire davantage - sur quoi on les baptise phases II ou III du projet.

78. Une autre difficulté provient souvent de ce que, à l'étape de la formulation des projets, aucun lien direct n'est établi entre leur financement, leurs produits, le coût de ces derniers et leur valeur marchande. Le document de projet indique bien que le produit final du projet sera la préparation de telle ou telle étude, la formation de tant de spécialistes dans tel ou tel domaine, la fourniture de tel ou tel service consultatif, ou la réalisation de telle ou telle recherche, mais sans préciser combien l'étude, la recherche, la consultation ou la formation coûteront par unité, ni s'il est possible de les obtenir ailleurs et à meilleur marché.

#### IV. LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ET PROJETS DE COOPERATION

##### A. Sources et volume du financement

79. Il n'existe, à notre connaissance, aucun document des Nations Unies, ou d'autre origine, indiquant le volume des sommes affectées à la coopération régionale pour le développement entre les deux systèmes. La raison en est la diversité des sources de financement, et la difficulté de les cerner.

80. Si le PNUD reste le principal pourvoyeur de fonds, il est difficile de chiffrer le volume de sa participation, qui emprunte plusieurs canaux. Le principal d'entre eux est évidemment le programme régional financé sur CIP. Mais à cela s'ajoutent une multitude de fonds spéciaux, tels que les services spéciaux industriels (SIS), les mesures spéciales pour les pays les moins avancés (PMA), etc.

81. Durant le deuxième cycle (1977-1981), quelque 105 projets ont bénéficié d'une participation financière du PNUD sur CIP, pour plus de 22 millions de dollars 11/. Les trois quarts de ces projets étaient concentrés dans trois secteurs : a) planification du développement, b) agriculture, forêts et pêches, c) transports et communications.

82. La participation du PNUD vient compléter, comme on le sait, les contributions gouvernementales. Les pays arabes s'étaient engagés à contribuer au financement des projets régionaux pratiquement à concurrence du double des montants apportés par le PNUD. Au 30 septembre 1983, la part leur incombant était évaluée à 46,5 millions de dollars, contre 27 millions de dollars à la charge du PNUD 12/. Or, il semble que les sommes effectivement affectées aux projets régionaux par les gouvernements arabes n'aient pas dépassé les 2,5 millions de dollars, et cela à la date du 30 septembre 1984 (voir annexe III) 13/.

83. Pour le troisième cycle (1982-1986), le Conseil d'administration du PNUD a prévu une somme de l'ordre de 58 millions de dollars pour les projets régionaux arabes, dont 80 %, soit 46 millions de dollars, devaient être programmés. Cependant, le déclin des ressources du PNUD a amené ce dernier à ramener ce montant à 32 millions de dollars. Il faut ajouter à cette somme 11 millions de dollars non dépensés durant le cycle 1977-1981, soit un total de 43 millions, ou 8,5 millions de dollars par an entre 1982 et 1986. Les organismes des Nations Unies disposent aussi de fonds multilatéraux pour financer les projets régionaux, comme par exemple le fonds spécial de l'OPEP, qui a participé pour plus de trois millions de dollars au financement du projet RAB/81/002 pour le développement des pêcheries dans la mer Rouge et le golfe d'Aden.

---

11/ Document PNUD précité DP/RAB/1, p. 8.

12/ UNDP Compendium of approved projects as of 30 September 1983, Series number 14, p. 369.

13/ UNDP Compendium of approved projects as of 30 September 1984, Series number 15, p. 395.

84. Il faut signaler également le FIDA, qui, entre 1980 et 1983, a attribué à l'ACSAD une aide totalisant 3,5 millions de dollars pour les recherches sur les semences améliorées (voir par. 11), et 1,1 million de dollars à l'OADA pour l'organisation de cours de perfectionnement (voir par. 11).

85. Durant le cycle 1977-1981, le taux de réalisation des prévisions a été de 66 % (sur un total de 33 millions de dollars programmés, 22 millions de dollars ont été effectivement dépensés, 11 millions devant être reportés). Si l'on applique ce même rapport aux dépenses prévues pour le cycle 1982-1986, on aboutit à un chiffre probable de dépenses effectives de l'ordre de 6 millions de dollars par an.

86. A cette somme viennent s'ajouter des montants provenant d'autres fonds apparentés au PNUD, tel le FNUAP. Il faut également tenir compte de la participation des programmes réguliers des institutions spécialisées des Nations Unies et des entités appartenant aux Nations Unies (PNUE, CEA, CEAO, etc.). De plus, ces entités et institutions recueillent des contributions volontaires (fonds d'affectation spéciale) dont elles affectent une partie aux projets régionaux.

87. Par ailleurs, certains fonds bilatéraux transitent par les institutions spécialisées du système des Nations Unies, tels les fonds des campagnes internationales pour la sauvegarde des monuments (UNESCO) ou les fonds affectés aux projets en "note a)" (AIEA).

88. Au total, c'est une somme d'environ 9 millions de dollars qui a été effectivement dépensée, chaque année, par le système des Nations Unies pour les projets régionaux arabes.

#### B. Politiques de financement

89. Les partenaires du système des Nations Unies sont en fait les Etats, et non la LEA ou les institutions spécialisées arabes. Ce sont les Etats qui allouent une part de leur CIP au financement des projets régionaux.

90. La LEA et les institutions spécialisées arabes ne financent généralement pas les projets régionaux de coopération technique avec les organismes du système des Nations Unies. Il importe de s'en souvenir quand on traite de la coopération entre les deux systèmes : au niveau régional comme au niveau national, la coopération avec le système des Nations Unies est du ressort des Etats de la région.

91. Il faut tenir compte également de la différence de nature entre les financements sur CIP et le financement hors CIP (programme régulier des institutions des Nations Unies, contributions volontaires transitant par elles, etc.). Alors que les fonds sur CIP ne comportent en effet aucune condition imposée aux bénéficiaires quant au choix des projets ou aux sources d'approvisionnement, les fonds hors CIP consistent la plupart du temps en financement bilatéral lié, c'est-à-dire que la nature du projet et la source d'approvisionnement dépendent dans la plupart des cas du pays donateur.

92. D'autre part, le financement sur CIP ne cesse de baisser, cycle après cycle, et le financement hors CIP d'augmenter, mais pas au point de compenser totalement la diminution du premier. On se dirige ainsi graduellement vers la prédominance du financement bilatéral lié transitant par les Nations Unies.

93. Mais, quelle que soit la nature du financement, le fait marquant est la baisse globale des fonds alloués aux programmes et projets régionaux, et la nécessité de réfléchir sérieusement aux solutions permettant de mobiliser des moyens financiers importants et sûrs, sans pour cela alourdir la charge des Etats de la région.

### C. La rentabilisation du financement

94. Bon nombre de projets régionaux se heurtent à des difficultés financières. Tant que le financement du PNUD continue, ces projets se maintiennent en vie tant bien que mal. Mais, dès que le financement du PNUD arrive à sa fin, leur vie se trouve suspendue, soit à la reprise du financement PNUD dans le cadre d'une nouvelle phase, soit à l'accumulation, année après année, d'un déficit qu'on ne sait comment résorber, soit, plus rarement, à la substitution de l'Etat hôte aux autres Etats participants.

95. Afin de faire face à de pareilles difficultés, il faudrait à l'avenir que les Nations Unies, avant de s'engager dans la réalisation des projets régionaux, déterminent si ceux-ci sont sans but lucratif, ou bien s'ils doivent être économiquement rentables.

96. Afin de réduire le budget des projets de la première catégorie, il faudrait se passer, si possible, d'une infrastructure administrative, de locaux et de personnel permanent, et recourir, autant que faire se peut, à un réseau d'institutions prenant à tour de rôle la responsabilité des activités et détachant, pour de courtes périodes, le personnel nécessaire. Les budgets de ces projets, ainsi réduits, serviraient à payer une participation aux frais d'infrastructure et de personnel des institutions du réseau. Par ailleurs, une telle formule répondrait au désir des Etats de la région de ne pas créer d'institutions nouvelles, mais d'utiliser au maximum celles qui existent.

97. Quant aux projets économiquement rentables, qui à l'heure actuelle constituent une infime minorité, leur part devrait augmenter plus rapidement.

98. Des idées de projets de ce genre existent en nombre plus important qu'on n'a tendance à le croire. Même parmi les projets existants, certains pourraient devenir rentables et se passer de dotations budgétaires. En effet, quelques-uns de ces projets procurent gracieusement des services appréciables (formation de spécialistes, publication de données statistiques, réalisation d'études et d'enquêtes, services d'experts), qui, s'ils étaient vendus à leur juste prix, alimenteraient leurs caisses. Il faudrait donc essayer de facturer ces services aux utilisateurs : si ces derniers acceptaient, c'est que les services procurés répondraient réellement à un besoin.

99. De plus, le fait de facturer les services offerts permet de juger de leur prix et de leur qualité, et de les comparer avec ceux des services ou produits concurrents. Si la comparaison n'est pas trop défavorable, c'est que les projets sont efficaces et utiles.

100. Il faudrait, durant les premières années de ces projets, admettre que, à qualité égale, leurs produits et services soient légèrement plus chers que ceux que l'on peut obtenir ailleurs. Cet écart de prix est souvent justifié économiquement par l'absence "d'économies externes" dans les projets créés dans les pays en développement. Même cependant si un léger écart devait se perpétuer, il faudrait l'accepter, en contrepartie des retombées importantes des projets régionaux, telles que leur contribution : a) à l'intégration économique régionale; b) à une meilleure connaissance des problèmes de la région; c) au renforcement de l'infrastructure régionale, etc.

101. La facturation des services et produits des projets régionaux pourrait d'ailleurs être modulée suivant l'utilisateur. On pourrait les offrir gracieusement aux Etats les moins avancés de la région.

## V. REALISATION DES PROJETS DE COOPERATION

102. La réalisation des projets régionaux de coopération technique (recrutement des experts et consultants, achats d'équipements et de matériel, octroi de bourses de formation, négociation de contrats de sous-traitance, etc.) se trouve confrontée dans la région arabe à certaines difficultés, bien qu'elle ait à son actif d'appréciables résultats.

### A. Les équipements

103. L'équipement mis à la disposition des projets régionaux arabes est considérable, et l'on prévoit qu'il s'enrichira à l'avenir par l'acquisition d'autres appareils et machines. Cet équipement constitue un parc varié, allant de la simple machine à écrire à l'ordinateur, en passant par des installations de communication par satellites ou des instruments sophistiqués de recherche.

104. Les organismes du système des Nations Unies ont déployé des efforts méritoires pour l'achat, l'installation, l'opération et l'entretien de tous ces équipements. Il est à noter que, dans l'ensemble, ceux-ci proviennent de pays extérieurs à la région. Compte tenu des progrès réalisés par les industries locales, les organismes du système des Nations Unies devraient s'approvisionner dans les pays de la région chaque fois que leurs produits sont compétitifs au point de vue prix et qualité.

105. Par ailleurs, certains projets régionaux semblent sous-équipés, alors que d'autres paraissent suréquipés, notamment en ordinateurs. Il faudrait veiller à ce que ces derniers soient employés à pleine capacité, en associant plusieurs utilisateurs. Une étude approfondie du parc d'ordinateurs installés et de leur taux d'utilisation mériterait d'être entreprise avant l'acquisition de nouvelles unités.

106. Il faudrait relier à cette question celle de la création, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, de banques de données informatisées. Une étude du nombre d'utilisateurs éventuels, de l'utilité des services attendus et de leur coût, devrait précéder la décision de multiplier de telles banques.

107. Une autre question mériterait d'être examinée : celle de l'établissement de traductions, dictionnaires et lexiques en langue arabe pour l'utilisation de ces ordinateurs. La coordination entre lexiques serait d'une grande utilité, et éviterait les doubles emplois et le gaspillage.

### B. Les experts

108. Le nombre exact des experts que recrutent chaque année les organismes du système des Nations Unies pour les projets régionaux n'est pas connu, mais on peut l'estimer à plus de mille depuis le commencement de la coopération technique (sur la base de deux experts en moyenne par projet, pour plus de 500 projets financés par le PNUD).

109. Il est à noter que la tendance générale est au raccourcissement des périodes de séjour des experts dans la région, et à leur remplacement, dans une large mesure, par des consultants ou des fonctionnaires du Siège dépêchés

pour de courtes périodes, d'une à quatre semaines. De plus, les qualifications requises sont de plus en plus complexes. Il semble cependant que la faible connaissance de la langue arabe, et sa non-utilisation comme langue de travail par un grand nombre d'experts et de consultants dépêchés dans la région, soient une source de difficulté, que l'on pourrait résoudre en ayant plus fréquemment recours à des experts de la région.

110. On notera à ce sujet qu'un premier pas a été franchi dans cette direction par la constitution, de la part de certains organismes du système des Nations Unies, de fichiers d'experts arabes. Il y aurait intérêt à ce que des échanges d'informations aient lieu entre ces organismes et les institutions spécialisées arabes qui ont entrepris d'établir et de mettre à jour des fichiers semblables.

### C. La formation professionnelle

111. Plusieurs milliers de personnes ont bénéficié d'une formation ou d'un perfectionnement dans le cadre des projets régionaux appuyés par les organismes du système des Nations Unies durant les dernières décennies, que ce soit sous forme de bourses, de séminaires ou de participation à des centres ou instituts de formation créés en coopération avec le système des Nations Unies. A notre connaissance, il n'existe pas de document indiquant le nombre exact des personnes formées et leur spécialité, si elles sont restées dans la région, si elles y ont trouvé du travail, ou si elles occupent les postes pour lesquels elles ont été préparées. Il y a, dans le domaine de la formation, un manque sérieux d'information détaillé et chiffré, qui rend difficile tout effort pour cerner les problèmes et parvenir à une coordination bénéfique de la formation.

112. Si, dans l'ensemble, la formation par le biais des projets régionaux s'est avérée utile, on rencontre encore des anomalies. Par exemple, dans la majorité des cas, les bourses attribuées visent une formation organisée à l'extérieur de la région. Cette politique pouvait se justifier il y a dix ou vingt ans, quand il n'existait pas d'universités ou d'instituts dans les pays arabes. Actuellement, avec le développement des centres universitaires et postuniversitaires dans ces pays, la formation sur place devrait devenir la règle, et la formation à l'extérieur l'exception.

113. Il faudrait également veiller à ce que toutes les personnes formées puissent, à la fin de leurs études, trouver un travail correspondant à leur spécialité. Certains projets régionaux ont dépensé des sommes importantes pour la formation prolongée (3 à 4 ans) de spécialistes qui, suite au changement de la conjoncture internationale, sont restés inemployés ou ont dû accepter des emplois n'ayant pas de rapport direct avec leur compétence. Dans certains cas, des techniciens et des ingénieurs ont reçu, à l'issue de leur formation, des diplômes qui n'étaient pas agréés dans leur pays d'origine.

### D. La sous-traitance

114. Certains organismes du système des Nations Unies font appel, pour l'exécution des projets régionaux, à des institutions spécialisées arabes en tant que centres d'excellence dans leur spécialité. La FAO et l'UNESCO ont eu recours à l'ACSAD pour la réalisation de contrats de recherche ou d'études. L'unesco a confié des travaux à la Fédération des scientifiques arabes.

115. Cependant, ce genre de coopération reste exceptionnel, alors qu'il constitue un domaine riche en possibilités. Il faudrait que les organismes du système des Nations Unies emploient plus fréquemment les services des institutions spécialisés arabes et des organisations intergouvernementales régionales.

## VI. EVALUATION DES PROGRAMMES ET PROJETS DE COOPERATION

116. Sans évaluation du résultat des programmes, de l'efficacité des projets, du degré et de la manière dont leurs objectifs sont réalisés, il serait difficile de tirer des leçons du passé afin d'éclairer l'avenir.

117. En fait, la plupart des projets régionaux, notamment ceux de taille importante, sont, d'après les termes mêmes des documents qui régissent leur réalisation, soumis à des procédures d'évaluation en cours et en fin d'exécution. Les programmes pluriannuels, en particulier ceux réalisés avec la participation financière du PNUD, font également l'objet d'un examen critique au milieu et à la fin. Tant pour les programmes que pour les projets, il est arrivé que des corrections fussent entreprises en cours de route, et des améliorations introduites dans les programmes et projets subséquents.

118. Cependant, les évaluations verraient leur efficacité améliorée si elles étaient renforcées au triple niveau des objectifs, de la procédure et de l'institutionnalisation.

119. Parmi les objectifs majeurs de l'évaluation des programmes et des projets régionaux, l'identification des activités dépassées, obsolètes ou ne répondant plus aux besoins prioritaires, ne devrait pas être oubliée. Nombre de projets en cours ont été créés il y a plusieurs années, voire plusieurs dizaines d'années. Certaines de leurs activités sont devenues routinières, ou sans valeur réelle. Elles devraient être remplacées par d'autres, plus actuelles ou plus tournées vers l'avenir. L'idéal serait que cette mise à jour, ou actualisation, devienne systématique, et conduise à un redéploiement des ressources humaines et financières, et à leur affectation aux tâches les plus importantes et les plus prometteuses. Cela nécessiterait évidemment une actualisation constante des connaissances scientifiques, et une formation continue des experts et cadres dirigeants des projets. Mais telle est la rançon du progrès.

120. Du point de vue de la procédure, les évaluations actuelles rendraient des services encore plus importants si elles étaient précédées par des évaluations ex ante. Ces dernières ont, comme on le sait, par rapport aux évaluations en cours d'exécution au post facto, le mérite d'aider à identifier, avant le démarrage des travaux, les défauts majeurs, et conduisent ainsi à épargner des fonds que ne manque pas d'exiger la correction des mêmes défauts en cours ou en fin de réalisation.

121. Au niveau institutionnel enfin, la prise en charge de l'évaluation des programmes et projets régionaux par une unité centrale semble amplement justifiée. Une telle unité, aux structures légères et peu coûteuses, aurait à réaliser des tâches qui, à l'heure actuelle, ne semblent relever d'aucun service, en particulier la collecte systématique et la mise à jour

des renseignements sur les diverses composantes des projets : équipements (nature, coût, taux d'utilisation, possibilités de partage, etc.), experts (nombre, spécialités, origines, durée d'affectation, etc.) formation professionnelle (nombre de boursiers, spécialités, formation à l'étranger, sur place, etc.), contrats de recherche, etc. Cette information générale permettrait une meilleure connaissance des programmes et projets régionaux, et aiderait à procéder à leur harmonisation et à l'établissement de comparaisons, de critères, de choix et de politiques de remplacement. On voit donc l'utilité d'une telle unité, dont le travail procurerait une base de décision, sans contrainte pour aucune des parties intéressées. Elle fournirait en fait un cadre général, dans lequel viendraient s'inscrire logiquement les évaluations des programmes et projets régionaux.

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### A. Les domaines de coopération

122. La coopération technique pour le développement au niveau régional entre les organismes du système des Nations Unies, la Ligue des Etats arabes (LEA) et les institutions spécialisées arabes met en rapport, d'un côté, plus d'une vingtaine d'organismes, entités et fonds des Nations Unies et, de l'autre, vingt-deux institutions spécialisées arabes. Cette coopération s'exerce dans de multiples domaines, et englobe pratiquement l'ensemble des secteurs du développement. Elle a à son actif plusieurs réalisations importantes, qui vont de la réalisation d'études à la formation de cadres et la création de centres et instituts. Il s'agit cependant d'une coopération qui, sauf exception, se cantonne dans des secteurs à la portée des pays de la région, et ne justifie que rarement le recours à des connaissances spécialisées extérieures (par. 6 à 54)

#### Recommandation No 1

123. Les organismes du système des Nations Unies devraient veiller à donner la priorité, dans leur coopération régionale avec les institutions spécialisées arabes, aux secteurs de pointe justifiant le recours à des connaissances spécialisées extérieures.

### B. Les mécanismes de la coopération

124. Plus d'une quarantaine d'accords ou arrangements intersecrétariats lient les organismes du système des Nations Unies à la LEA et aux institutions spécialisées arabes. En vertu de ces accords, des représentations permanentes de la LEA et de certaines des institutions spécialisées arabes sont accréditées auprès des organismes du système des Nations Unies; en outre, une représentation réciproque aux réunions et assemblées et un statut d'observateur sont reconnus de part et d'autre. Sur le plan de la coopération technique régionale pour le développement entre les deux systèmes, des mécanismes de consultation et de coordination ont été établis : réunions intersecrétariats, conférences sectorielles ad hoc, réunions intergouvernementales, groupes de travail, etc. (par. 55 et 56).

#### 1. Les réunions intergouvernementales du PNUD

125. Les programmes et projets régionaux intéressant les pays arabes et bénéficiant du financement du PNUD sont discutés et agréés au début de chaque cycle du PNUD par une réunion intergouvernementale à laquelle assistent les représentants des Etats arabes, du PNUD, des organismes du système des Nations Unies, de la LEA et des institutions spécialisées arabes. Au milieu du cycle, une autre réunion, rassemblant les mêmes parties, est tenue en vue d'examiner l'état d'avancement des programmes et des projets. Ces réunions sont un instrument utile de coordination et d'harmonisation de la coopération technique régionale entre les deux systèmes. Cependant, elles comportent deux limitations : a) elles ne concernent que les programmes et les projets à participation financière du PNUD; b) les institutions spécialisées arabes ne jouent à ces réunions qu'un rôle d'observateur (par. 57 à 60).

## Recommandation No 2

126. Afin de tirer avantage de l'expérience accumulée par les institutions spécialisées arabes, le PNUD devrait, préalablement à la tenue des réunions intergouvernementales pour les programmes régionaux arabes du début et du milieu du cycle, s'entourer de l'avis technique de ces institutions.

### 2. Les réunions ad hoc des deux systèmes

127. En 1983, a été institué un mécanisme de coordination de la coopération technique entre les deux systèmes : il s'agit de réunions ad hoc rassemblant des représentants de tous les organismes et institutions de part et d'autre, généralement à un niveau élevé : secrétaires généraux et directeurs d'institution (par. 61).

## Recommandation No 3

128. Le haut niveau de représentation aux réunions ad hoc entre les organismes des Nations Unies, la LEA et les institutions spécialisées arabes devrait inciter le système des Nations Unies à concentrer les travaux des prochaines réunions sur l'examen des problèmes majeurs de coopération technique régionale et sur les moyens de leur trouver des solutions, en laissant la discussion de détail des projets aux mécanismes conçus à cet effet.

### 3. Les Groupes de travail mixtes interinstitutions (GTMI)

129. Conformément à la résolution 38/6 de l'Assemblée générale des Nations Unies, plusieurs GTMI ont été institués et chargés du suivi d'une liste de 37 projets régionaux. A ce jour, les GTMI établis ne concernent cependant qu'un nombre limité de projets. De rares organismes ou institutions des deux systèmes se sont portés volontaires pour réunir des GTMI (par. 62 et 63).

### 4. Les centres de liaison

130. Au sein des secrétariats des Nations Unies et de la LEA, deux centres réunissent l'information sur les 37 projets et les GTMI. Du côté des Nations Unies, les services du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales assument cette responsabilité, bien que leurs attributions soient essentiellement politiques et qu'ils se trouvent, de ce fait, assez peu concernés par les activités de coopération technique (par. 64 et 65).

## Recommandation No 4

131. Le Secrétaire général des Nations Unies devrait, pour donner une impulsion nouvelle aux Groupes de travail mixtes interinstitutions (GTMI), examiner si leur appui par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales ne mérite pas d'être reconsidéré, eu égard à la prédominance de l'aspect technique dans le travail des GTMI. Cependant, quel que soit le choix de l'entité du secrétariat qui assumera l'appui des GTMI, il faudrait que ce dernier soit attribué à un haut fonctionnaire du Siège spécialisé dans la coopération technique, qui aurait pour mission de coordonner, d'intensifier et d'orienter l'action des GTMI vers des résultats concrets.

C. L'élaboration des programmes et projets de coopération

132. Une Stratégie commune de développement économique a été adoptée en 1980 par la onzième Conférence arabe au sommet. Pour la mettre en pratique, il faudrait élaborer des programmes sectoriels, appuyés sur des projets régionaux. Les critères de sélection de ces programmes et projets devraient être établis avec soin (par. 67 à 78).

Recommandation No 5

133. Les organismes du système des Nations Unies devraient veiller à ce que leurs programmes et projets de coopération avec la LEA et les institutions spécialisées arabes se situent dans le cadre tracé par la Stratégie commune de développement économique des pays arabes. Le choix et la formulation des projets régionaux destinés à mettre en pratique les objectifs de cette Stratégie devraient tenir compte des suggestions présentées dans le rapport ci-dessus, et notamment de la nécessité de concevoir des projets rentables et complémentaires.

D. Le financement des programmes et projets de coopération

134. Les sommes allouées à la réalisation des programmes et projets régionaux par le système des Nations Unies atteignent, en moyenne, 9 millions de dollars par an. Ces sommes, non négligeables, sont cependant en baisse continue, et servent à financer des projets qui rencontrent pour la plupart des difficultés financières. Chaque fois que la participation du système des Nations Unies au financement de ces projets arrive à son terme, leurs budgets deviennent difficiles à équilibrer (par. 79 à 101).

Recommandation No 6

135. Les organismes du système des Nations Unies devraient, afin d'alléger la charge budgétaire des projets régionaux : a) recourir plus fréquemment au mécanisme du "réseau d'institutions", en utilisant leur infrastructure administrative pour le support des projets à but non lucratif; b) augmenter le nombre de projets économiquement rentables.

E. Réalisation des projets de coopération

136. Grâce à la coopération technique régionale entre les organismes du système des Nations Unies et les Etats arabes, un millier d'experts environ ont été mis à la disposition de la région, des milliers de spécialistes ont été formés ou se sont perfectionnés, des équipements divers ont été fournis et mis en service, et des contrats de sous-traitance ont été signés avec les institutions spécialisées arabes. Une meilleure information sur l'utilisation de ces équipements, les domaines d'activité des experts et l'utilité de la formation serait très utile (par. 102 à 115).

Recommandation No 7

137. Les organismes du système des Nations Unies sont invités à utiliser, chaque fois que cela est possible et moins coûteux, les ressources disponibles dans la région, en faisant appel à des experts locaux, en se fournissant en équipement auprès des industries locales, et en procédant à une formation sur place. Elles devraient viser à atteindre une utilisation complète et rationnelle des équipements, une formation conduisant à des emplois sûrs et une sous-traitance plus fréquente, en tirant avantage de l'expérience accumulée par les institutions spécialisées de la région.

F. Evaluation des programmes et projets de coopération

138. Les programmes et projets régionaux, notamment ceux bénéficiant de la participation financière du PNUD, font en général l'objet d'une évaluation en cours d'exécution, et d'une évaluation finale. Ces évaluations devraient être renforcées du triple point de vue des objectifs, de la procédure et de l'infrastructure institutionnelle (par. 116 à 121).

Recommandation No 8

139. Les Nations Unies devraient prêter leur concours à la LEA, sur sa demande, pour l'aider à renforcer ses activités d'évaluation des programmes et projets régionaux.



ANNEXE II - ACCORDS INTERSECRETARIATS, LETTRES D'INTENTIONS ET ARRANGEMENTS COOPERATIFS ENTRE LES ORGANISATIONS DES NATIONS UNIES, LA LIGUE DES ETATS ARABES ET LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ARABES

	Nations Unies (Secrétariat)	Département des Nations Unies de coopération technique pour le dév. (DTCd)	Centre des Nations Unies pour les sociétés transnationales (UNCTC)	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (UNCHS)	Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED)	Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ)	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)	UNESCO b/	FAO c/	Fonds international pour le développement agricole (FIDA)	Bureau international du Travail (BIT)	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	Organisation mondiale de la santé (OMS)	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	Organisation mondiale de météorologie (OMM)	Centre pour le commerce international (CCI)
Ligue des Etats arabes - Secrétariat général (LEA)	X	X	X					X	X		X		X	X	X	
Organisation arabe de normalisation et des mesures (OANM)								X	X							
Organisation arabe du Travail (OAT)											X					
Conseil de l'unité économique arabe (CUEA) a/					X	X	X					X				X
Organisation arabe de développement industriel (OADI)									X				X			
Organisation arabe de développement agricole (OADA)								X	X							
Centre arabe d'étude des zones arides (ACSAD)					X	X	X								X	
Organisation arabe de recherches minières (OARM)		X	X									X				
Organisation arabe des pays exportateurs de pétrole (OPAEP)																
Union des radio-diffusions et télévisions des Etats arabes (URTEA)							X						X			
Union postale arabe (UPA)																
Union arabe des communications et télécommunications (UACT)																
Organisation arabe des communications spéciales (OACS)																
Conseil de l'aviation civile pour les Etats arabes (CACEA)																
Académie arabe pour les transports maritime (AATM)																
Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO)					X	X	X						X			
Organisation arabe des sciences administratives (OASA)																
Organisation arabe pour la sécurité des investissements (OASI)																
Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA)							X									
Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES)							X	X	X							
Fonds monétaire arabe (FMA)																

a/ Le CAEU a signé des accords également avec le GATT.

b/ L'UNESCO a signé des accords également avec le Bureau arabe des Etats du golfe pour l'enseignement, la Fédération arabe pour l'enseignement technique, la Fédération arabe des conseils de recherche scientifique, l'Organisation du golfe pour les consultations industrielles, la Banque islamique de développement et l'Organisation de la conférence islamique.

c/ La FAO a signé des accords également avec l'Autorité arabe pour les investissements et le développement agricole (AAIDA).

ANNEXE III. PROJETS REGIONAUX DU PNUD (RAB) EN SEPTEMBRE 1984

Project Number and Title	Executing Agency	Date Approved	Estimated Completion Date	Estimated Project Cost		
				UNDP	Third Party Contribution	Government Contribution
<u>General Development Issues. Policy and Planning</u>						
RAB-74-011 Programme for the Identification and Preparation of Inter-country Investment Projects and Related Feasibility Studies	AFESD	12/75	12/85	3,885,519	0	0
RAB-77-002 The Arab Planning Institute - Kuwait	ECWA	1/77	12/85	1,552,653	0	0
RAB-79-031 Assistance to the Arab Organization of Administrative Sciences	UN	1/80	12/87	1,949,155	0	0
RAB-80-009 Household Survey Services in Western Asia	ECWA	11/80	12/84	1,230,352	0	0
RAB-80-036 ECA Multinational Programming and Operational Centre Tangiers	ECA	12/80	12/84	231,953	0	0
RAB-81-003 Arab Institute for Banking and Financial Studies	ECWA	8/81	12/84	58,616	0	0
RAB-81-006 Special Support Services for the Regional Programme for Arab States	UNDP	10/82	12/86	174,000	0	0
RAB-82-002 Advisory and Programme Support to the International Centre for Public Enterprises in Developing Countries	GVT	1/82	12/85	288,500	0	0
RAB-82-006 Assistance to CAFRAD	UN	6/82	12/84	99,896	0	0
RAB-83-021 Upgrading of Industrial Property Systems in Arab Countries	UNDP	1/85	12/86	193,000	0	0
RAB-84-004 Administrative Development Plan for the Secretariat of the League of Arab States	UN	7/84	12/85	132,000	0	0
RAB-84-006 Integrated Development Planning Adviser for Refugee Affected Areas in the Sudan and Somalia	UNDP	3/84	12/85	210,000	0	0
RAB-84-011 Regional Consultancy Services and Training	UNDP	6/84	12/86	1,500,000	0	0
RAB-84-012 Workshop on Regulating and Negotiating with Transnational Corporations	UNCTC	8/84	12/84	78,500	0	0
RAB-84-032 Establishment of a Patent Information and Documentation Unit (PIDU), within the Federation of Arab Scientific Research Councils (FASRC)	UNDP	10/84	12/87	420,500	686,000 (FASRC)	0
TOTAL FOR GENERAL DEVELOPMENT ISSUES. POLICY AND PLANNING				12,004,644	686,000	0
<u>Natural Resources</u>						
RAB-80-011 Ressources en eau dans les pays de l'Afrique du Nord	UNDP	9/80	12/85	3,846,648	0	271,352
RAB-80-014 Mineral Exploration of the Egypt/Sudan Area of Integration	UN	12/80	12/85	357,150	0	0
RAB-80-031 Yemeni Joint Project for Natural Resources	UN	6/81	12/86	1,782,884	0	0
RAB-82-013 Transnational Project on the Major Regional Aquifer in North East Africa	UN	3/84	12/86	501,600	0	0
RAB-84-023 Training of Technicians in Water Resources Management and Technology in Arab Least Developed Countries	UNDP	7/84	12/84	36,000	0	0
TOTAL FOR NATURAL RESOURCES				6,524,282	0	271,352

ANNEXE III. PROJETS REGIONAUX DU PNUD (RAB) EN SEPTEMBRE 1984

(suite)

Project Number and Title	Executing Agency	Date Approved	Estimated Completion Date	Estimated Project Cost		
				UNDP	Third Party Contribution	Government Contribution
<u>Agriculture, Forestry and Fisheries</u>						
RAB-75-010 Desert Locust Survey and Control Project	FAO	12/76	12/84	1,018,153	0	0
RAB-81-002 Development of Fisheries in Areas of the Red Sea and Gulf of Aden. Phase II	FAO	10/81	12/84	1,679,401	3,441,000	0
RAB-81-012 Development of Apiculture	FAO	8/83	12/84	3,658	0	0
RAB-82-009 Introduction of Jojoba Plantation in the Arab Countries	FAO	12/83	12/84	22,765	0	0
RAB-83-016 Mediterranean Regional Aquaculture Project	FAO	1/84	12/86	640,000	0	0
RAB-83-017 Improvement of Olives Production	FAO	1/84	12/86	600,000	153,000	300,000
RAB-83-018 Studies on Food Security in the Arab Region	UNDP	5/84	12/85	80,000	0	0
RAB-83-022 Strengthening of Desert Locust Survey and Control Services	FAO	12/83	12/84	100,000	0	0
RAB-83-023 Development of Fisheries in Areas of the Red Sea and the Gulf of Aden. Phase III	FAO	5/84	12/85	1,231,760	0	0
RAB-84-003 Improvement of Technical Capabilities in Apiculture Production	FAO	2/84	12/85	366,000	0	0
TOTAL FOR AGRICULTURE, FORESTRY AND FISHERIES				5,741,737	3,594,000	300,000
<u>Industry</u>						
RAB-78-021 Regional Co-operation Programme for the Development and Promotion of Fertilizer Production and Utilization	UNIDO	9/79	12/84	927,597	0	0
RAB-80-013 Establishment of the Arab Regional Packaging Centre	UNIDO	9/81	12/84	202,233	0	0
RAB-81-005 Regional Programme for the Development of the Arab Iron and Steel Industry	UNIDO	7/81	12/86	607,958	0	0
RAB-83-020 Establishment of the Arab Regional Packaging Centre	UNIDO	12/83	12/85	656,419	0	0
RAB-84-008 Establishment of Domestic/International Sub-contracting Exchanges	UNIDO	5/84	12/84	80,000	0	0
TOTAL FOR INDUSTRY				2,474,207	0	0
<u>Transport and Communications</u>						
RAB-79-014 Implementation of Middle East and Mediterranean Telecommunications Network	ITU	10/79	12/84	2,172,761	0	808,808
RAB-79-015 Advisory Services in regard to Port Reception Facilities in the Mediterranean Sea Area	IMO	4/81	12/84	195,012	0	0
RAB-81-013 Translation and Arabization of Telecommunications Glossary Terms	ITU	10/82	12/84	18,830	0	763,370
RAB-81-014 Civil Aviation College/Gulf States. Phase II	ICAO	12/81	12/84	352,934	0	40,000
RAB-82-011 World Maritime University	IMO	8/82	12/85	127,015	0	0
RAB-82-025 Training Development in the Field of Maritime Transport	UNCTAD	9/83	12/85	206,300	0	0

ANNEXE .III. PROJETS REGIONAUX DU PNUD (RAB) EN SEPTEMBRE 1984  
(suite)

Project Number and Title	Executing Agency	Date Approved	Estimated Completion Date	Estimated Project Cost		
				UNDP	Third Party Contribution	Government Contribution
RAB-83-010 Postal Development and Training of Specialists	UPU	8/84	12/86	337,004	0	0
RAB-84-001 Assistance to the Civil Aviation College, Gulf States. Phase II	ICAO	3/84	12/86	800,164	0	350,178
RAB-84-028 Arab Maritime Transport Academy	IMO	1/85	6/87	931,400	0	912,981
TOTAL FOR TRANSPORT AND COMMUNICATIONS				5,141,420	0	2,875,337
<u>International Trade and Development Finance</u>						
RAB-82-030 Preparatory Assistance for an Intra-regional Maritime Information System in the ECWA Region	ECWA	8/83	12/84	44,000	0	0
TOTAL FOR INTERNATIONAL TRADE AND DEVELOPMENT FINANCE				44,000	0	0
<u>Health</u>						
RAB-81-007 Mediterranean Zoonoses Control Programme	WHO	2/82	12/84	102,348	0	0
TOTAL FOR HEALTH				102,348	0	0
<u>Education</u>						
RAB-79-025 Institute of Education, Amman, Jordan. Phase IV	UNESCO	10/79	12/85	786,138	0	0
TOTAL FOR EDUCATION				786,138	0	0
<u>Humanitarian Aid and Relief</u>						
RAB-83-012 Second International Conference on Assistance to Refugees in Africa	UNDP	7/83	12/84	108,500	0	0
TOTAL FOR HUMANITARIAN AID AND RELIEF				108,500	0	0
<u>Culture</u>						
RAB-79-030 Documentation Centre for the Secretariat of the League of Arab States	UNESCO	12/79	12/86	2,606,198	0	0
TOTAL FOR CULTURE				2,606,198	0	0
<u>Science and Technology</u>						
RAB-84-007 Regional Development and Application of Components of the Hydrological Operational Multi-purpose Subprogramme (HOMS)	WMO	6/84	12/86	400,000	0	0
TOTAL FOR SCIENCE AND TECHNOLOGY				400,000	0	0
TOTAL REGIONAL PROJECTS (RAB)				35,933,474	4,280,000	3,446,689

Source: UNDP Compendium of Approved Projects as of 30 September 1984, Series 15, pp. 395 to 398.





